

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET  
DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

## 2025-2026



**NOM DU SERVICE DE GARDE : Les Passereaux**

**COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE :**

**ADRESSE POSTALE : 430 rue du couvent, Waterville, J0B 3H0**


**ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : SDG-Passerelle@cssrs.gouv.qc.ca**

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-5518**

**POSTE : 4**

Préparé par Christian Gravel , direction de l'école et Mylène Rancourt, technicienne en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 14 avril 2025

Signature de la présidence du CÉ : 

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique\\_organisation\\_scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.



## CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

### Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,15 \$/h (tarif MEQ)	3,15\$	3,40\$	8,41\$
Frais total de la journée Maximum de 9,50 \$/jour (tarif MEQ)	9,50\$		
<b>Tarif par journée pédagogique</b>			
Maximum de 16,20\$/jour (tarif MEQ)	16,20\$		
<b>Tarif par journée de la semaine de relâche</b>			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.			
<b>Tarif d'utilisation du service de dépannage</b>			
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève	AM 5.00\$	Midi Inclure dans les élèves dîneurs	PM 10.00\$

### Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année)	1,70\$/jour

## JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 et se terminera le 31<sup>er</sup> juin 2026 selon l'horaire suivant :

### Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De 7 :00 à 7h55

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : De 10h57 à 11h25  
De 14h20 à 14h50

Période du midi du préscolaire : De 11h25 à 12h30

Période du midi du primaire : De 11h25 à 12h30

Fin des classes : De 14h50 à 17h30



### Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 7 :00 à 17h30

### Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

*Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.*

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

□Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

### Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

### Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

### **Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde**

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'**un bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés au collège François Delaplace . Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.

### **INFORMATIONS ADDITIONNELLES**

